

**Versement d'un acompte 2012 aux associations**

**Rapport n° CP/2012/366**

**Service gestionnaire :**

Secrétariat général du pôle aide à la personne

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer le versement d'un acompte pour les associations pour lesquelles le Conseil Général du Bas-Rhin, a alloué en 2011, une subvention de plus de 23 000 €.

J'ai l'honneur de vous soumettre diverses demandes de subvention de fonctionnement en faveur des associations figurant dans le tableau joint en annexe. Ces demandes ont été soumises à l'examen de la Commission des solidarités lors de sa réunion du 19 avril 2012.

L'instruction des dossiers de subvention et la décision d'attribution aux associations interviennent tardivement au regard des activités que les associations sont amenées à effectuer dès le début de l'année.

Aussi, afin de faciliter la réalisation de leurs actions et permettre une bonne gestion de leur trésorerie, il vous est proposé d'accorder un acompte représentant 50% de la somme attribuée en 2011, aux associations pour lesquelles le montant alloué en 2011 était supérieur à 23 000 €. Cet acompte n'est versé qu'aux associations qui ont demandé le retrait d'un dossier au titre de l'exercice 2012.

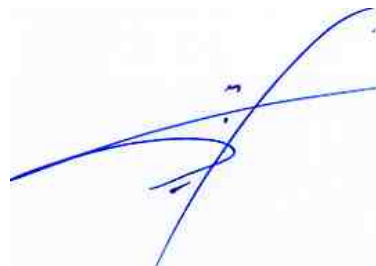
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les dispositions du rapport relatives au versement aux associations d'un acompte de 50% des sommes allouées en 2011, acomptes d'un montant total de 392 662 € pour un montant total de 785 324 € versés en 2011, conformément au tableau annexé.*

*Elle approuve par ailleurs les conventions s'y rapportant, et autorise son président à signer ces huit conventions.*

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL